ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Décarbonation du secteur maritime en Corse

Question écrite n° 17521

Texte de la question

M. Laurent Marcangeli interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie et de l'énergie, sur le projet d'électrification des bateaux à quai des ports d'Ajaccio et de Bastia, essentiel dans le cadre de la décarbonation du secteur maritime insulaire. Il considère que la proposition portée par l'entreprise DepHy, dont l'objectif est de réduire les émissions polluantes des navires à quai *via* la fourniture d'une électricité issue de l'hydrogène vert, représente en ce sens une avancée significative pour la Corse dans sa transition énergétique. Toutefois, en dépit de sa qualité de lauréat de l'appel à projets « Écosystèmes Territoriaux Hydrogène » de l'ADEME, le projet est aujourd'hui confronté à des incertitudes quant à sa pérennité, notamment en raison du montant de sa compensation, jugé insuffisant pour garantir une viabilité à long terme par la commission de régulation de l'énergie. Il apparaît ainsi que la méthode de compensation devrait prendre en compte l'intégralité des coûts réels associés à l'installation de ce projet. Pour l'ensemble de ces raisons, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement pour assurer la concrétisation d'un projet portant sur l'électrification des ports d'Ajaccio et de Bastia tel que prévu dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de la Corse par le décret n° 2023-554 du 30 juin 2023.

Données clés

Auteur : M. Laurent Marcangeli
Circonscription : Corse-du-Sud (1re circonscription) - Horizons et apparentés
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 17521
Rubrique : Transports par eau
Ministère interrogé : Industrie et énergie
Ministère attributaire : Industrie et énergie

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 30 avril 2024, page 3377
Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)